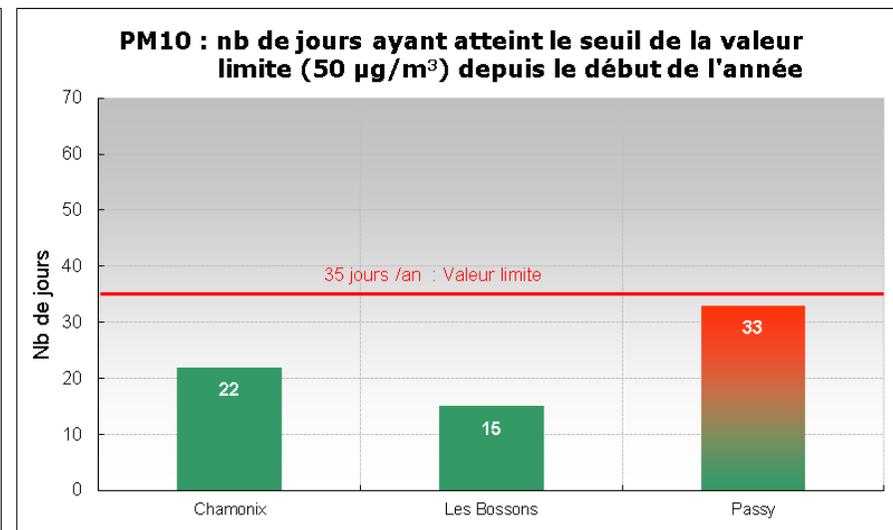
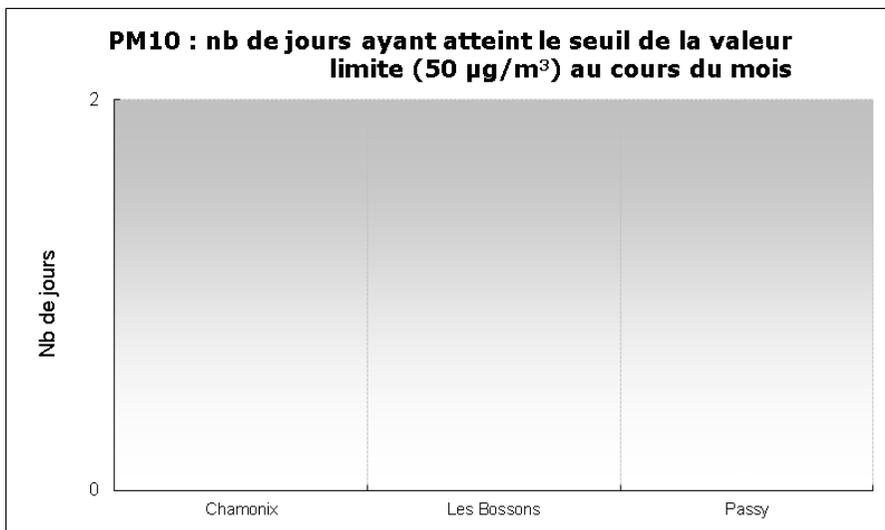
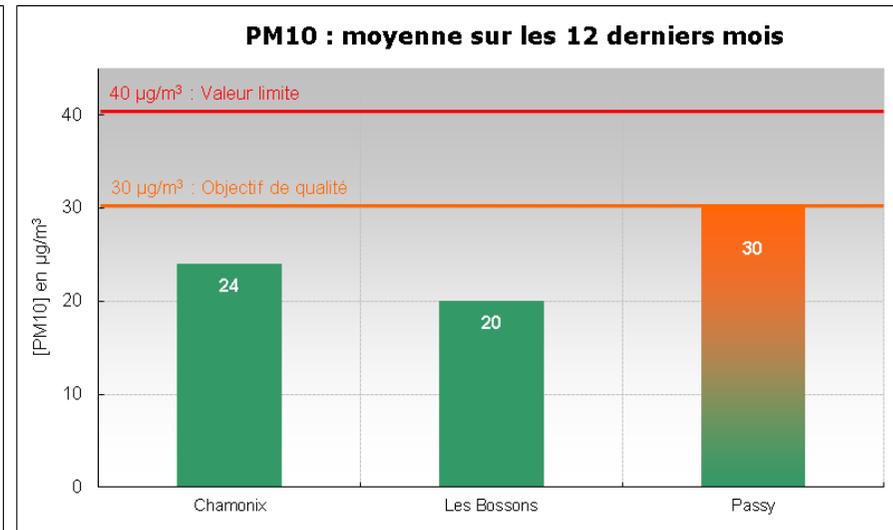
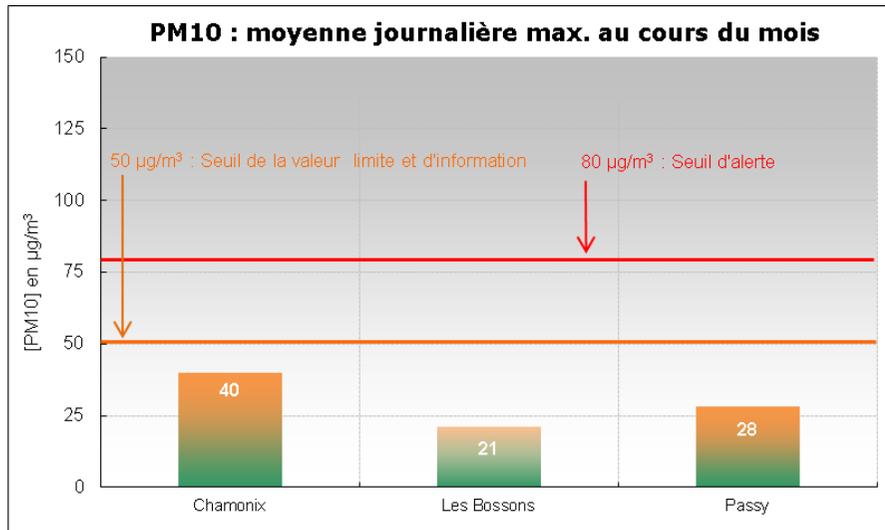
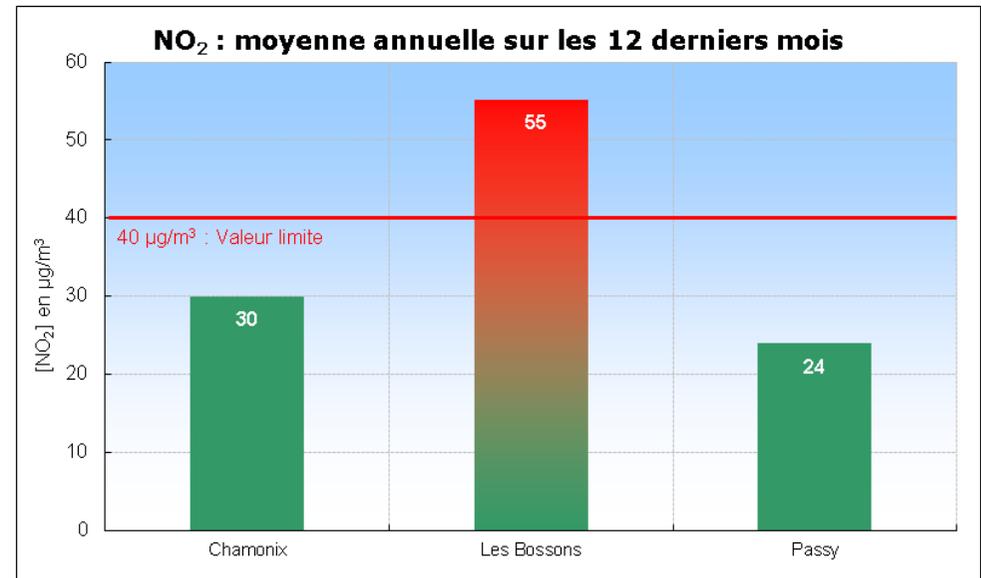
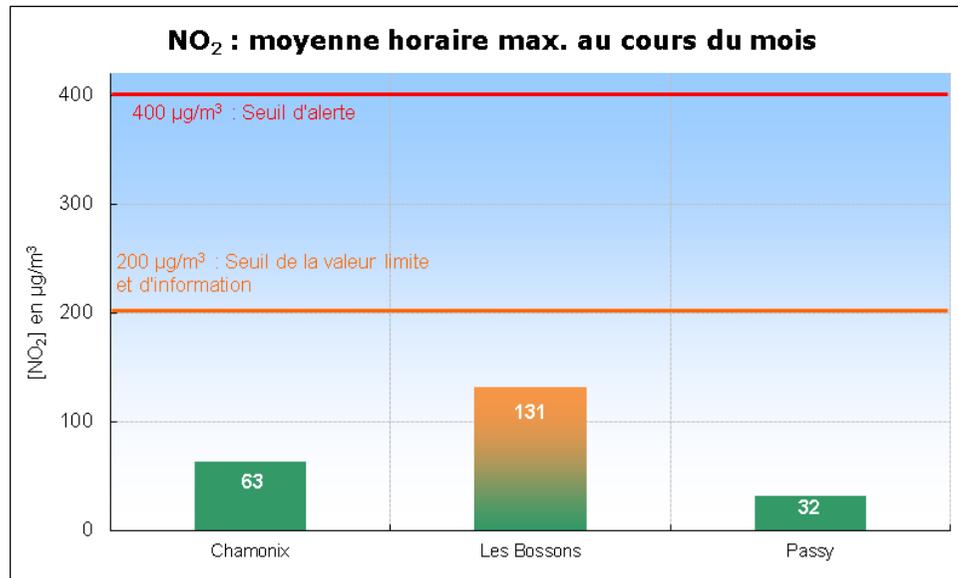


Bilan mensuel de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaires

Le printemps est généralement une saison favorable à la qualité de l'air, en raison des bonnes conditions de dispersion, de la baisse des émissions de particules et des températures modérées qui limitent la formation d'ozone ; l'air du Pays du Mont-Blanc est resté plutôt bon durant ce mois de mai.

Pour les particules fines, aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles aux particules, fixé à 50 µg/m³ en moyenne journalière, n'a été observé sur les sites du Pays du Mont-Blanc au cours de ce mois de mai. Globalement sur les 12 derniers mois, la situation s'est donc stabilisée par rapport au mois précédent. La valeur limite journalière pour les particules (50 µg/m³) n'est donc pas encore atteinte mais le sera probablement en fin d'année sur le site de Passy (33 jours de dépassement fin mai pour 35 jours tolérés sur l'ensemble de l'année).

Pour le dioxyde d'azote, la situation a également été favorable à une bonne qualité de l'air. Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200 µg/m³ en moyenne horaire, n'a été observé. La valeur maximale enregistrée sur le site de proximité trafic situé aux Bossons est de 131 µg/m³ en moyenne horaire. Par contre la moyenne des 12 derniers mois sur ce site dépasse largement la valeur limite autorisée fixée à 40µg/m³. En 2012, cette valeur risque donc d'être dépassée sur ce site. Les autres sites urbains plus éloignés des axes de trafic routiers restent préservés.